

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 novembre 2024
Rapporteur :
**Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 15/11/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2024 (accusé de réception du 15/11/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mobilités - Fonds de concours vélo

Attribution du fonds de concours à la commune de Quimper pour la création d'une voie verte entre l'impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche

Quimper Bretagne Occidentale souhaite impulser une dynamique positive dans la mise en œuvre d'un réseau vélo d'intérêt intercommunal. C'est pourquoi, l'agglomération a créé un fonds de concours vélo lors du conseil communautaire du 16 mai 2024. La commune de Quimper présente le projet de création d'une voie verte entre l'impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche, et sollicite une participation financière de l'agglomération dans le cadre du fonds de concours vélo.

Le projet de réfection du revêtement du chemin entre l'impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche à Quimper que va réaliser la ville de Quimper consiste en la création d'une voie verte de 3,00 m de large en enrobés beiges poreux entre l'impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche à Quimper.

L'opération comporte :

- la réalisation d'environ 4100 m² d'enrobés beige poreux permettant de réaliser une voie verte de 3,00 m de large entre l'impasse de l'Odet et le pont de l'Eau Blanche. La voie verte desservira également la grande salle de l'agglomération. Seule une section de largeur égale à la largeur existante sera conservée au niveau du pont de l'Eau Blanche afin de ne pas déstabiliser la digue de protection contre les crues ;
- le remplacement d'environ 600 ml de lisse bois ;

- le jalonnement vélo sur l'itinéraire créé.

Le projet s'inscrit dans le cadre des conditions et critères d'éligibilité au fonds de concours :

- thématique du projet : aménagement cyclable et jalonnement ;

- localisation du projet sur l'itinéraire cyclable structurant n°4 : Gare – Ergué-Gabéric – Landudal – Langolen.

La ville de Quimper sollicite une participation maximum de 100 000 € HT dans le cadre du fonds de concours vélo de l'agglomération pour ce projet. L'enveloppe globale du fonds de concours vélo pour l'année 2024 est de 150 000 €. Le plafond d'aide pour une commune, défini à 60% de l'enveloppe globale, s'élève par conséquent à 90 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer à la commune de Quimper un fonds de concours de 90 000 € HT ;

2 - d'approuver le projet de convention ;

3 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention ainsi que tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.